



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 12

Date de la convocation :

07/09/2023

Date d'affichage :

07/09/2023

OBJET : Opération

« chemins de randonnées » -

Demande de financement au

titre de la Dotation

d'Équipement des Territoires

Ruraux (DETR) et auprès du

Conseil Départemental du

Cher

L'an deux mille vingt-trois
le quatorze septembre à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF, MARY,
Messieurs BAILLY, LEFEVRE, PERRIER, PINGUET, RAGOBERT,
URBAIN.

Excusé : Monsieur IMBAULT.

Absents : Madame GUÉRU, Messieurs BARRÉ, BONNOT.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Monsieur Denis IMBAULT a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que le projet consiste en la création d'un schéma directeur des itinérances douces sur la Commune de Nançay par la création d'un schéma de jalonnement et la fourniture et la mise en place d'une signalétique adaptée pour les chemins de randonnées, avec la collaboration de l'agence CIT, Cher Ingénierie des Territoires,

Considérant que ce projet s'inscrit dans la démarche d'Opération de revitalisation de territoire, visant à développer l'attractivité touristique de la Commune en favorisant notamment les mobilités douces,

Considérant que le coût du projet qui s'élève à 16 110.28 € H.T.,

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

DÉPENSES (H.T.)		RECETTES	
Panneau général d'information	1 951.28 €	Conseil Départemental du Cher – 20%	3 222.06 €
Signalétique directionnelle	7 859.00 €	DETR – 50% (Mesure 24)	8 055.14 €
Signalétique verticale de police	3 180.00 €	Autofinancement - 30%	4 833.08 €
Assistance Technique CIT	1 820.00 €		
Aléas et Imprévus (10% sur postes fournitures et travaux	1 300.00 €		
TOTAL H.T.	16 110.28 €		16 110.28 €

.../...

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

.../...

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve l'opération « Chemin de Randonnées » et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents au projet.

Article 2 : Approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR auprès de l'État pour un montant de 8 055.14 € H.T.

Article 4 : Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Cher pour un montant de 3 222.06 € H.T.

Article 5 : Précise qu'une partie des crédits est inscrite au budget primitif 2023 pour permettre le démarrage de l'opération et qu'elle se poursuivra sur le budget primitif 2024.

Cette délibération annule et remplace celle du 22 juin 2023 déposée en Sous-Préfecture de Vierzon le 10 juillet 2023.

Fait à Nançay, le 15 septembre 2023

La secrétaire,

le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 15 septembre 2023.